

CORREZE DEPARTEMENT
TULLE
ÉLIMINÉ
Secrétariat Général DL/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation du contrat n°56-007613 souscrit avec REGIS LOC pour la location d'une nacelle VL articulée 20 mètres du 20 au 24 avril 2026

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté n°56 du 3 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, deuxième adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité la Société REGIS LOC pour la location d'une nacelle articulée de 20 mètres du 20 au 24 avril 2026 les besoins des Services Techniques,
- Considérant qu'il convient, à cette fin, de souscrire un contrat avec ladite société,
- Vu le contrat de location n°56-007613 afférent,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le contrat n°56-007613 avec la Société REGIS LOC - RN89 - 19000 TULLE pour la location d'une nacelle VL articulée de 20 mètres - N° 35742 SNAKE 2010H PLUS - n° de série VWASXTF24K7230061 - N° d'immatriculation FN 802 NC du 20 au 24 avril 2026 pour les besoins des Services Techniques.

Le montant total de cette location s'élève à 1 003,50 € HT soit 1 204,20 € TTC.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,
Compte : 613588 - Code : FONCTST/ELECTR

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- au cocontractant.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légallité le : 20 AVR. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 20 AVR. 2026

AD82 - 20042026

TULLE, le 20 avril 2026

Le Maire-adjoint,

Marie-Pierre NAVES-LAUBY



Établi par **Gwenael Quinzin**

Rn89
19000 TULLE
Tél : 05 55 20 94 94
Email : agence.tulle@regisloc.fr

Contact / Tél :
Chantier : **MAIRIE DE TULLE**
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

MAIRIE DE TULLE
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

Date	N° Client	N° Contrat	N° Commande	Fol
17/04/2026	48072	56-007613	FONCTST	1/1

Qté	Description	Type Prix	Tarif Brut	%R	Tarif Net	Ⓛ	MT HT €
Location du 20/04/2026 au 24/04/2026							
Suivant devis N° 56-002706							
1	NACELLE VL ARTICULEE 20M N° 35742 SNAKE 2010H PLUS, N° Série VWASXTF24K7230061, N° Immat FN 802 NC Franchise 8 HR / Jour, 23.00€ / HR supp Compteur départ 2181 HR	Jour	182,00		182,00	J:5	910,00
	<i>Renonciation à recours 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>						91,00
Tarifs de Référence : Prix / J de 1 J à 5 : 182,00€ Prix / J de 6 J à 20 : 164,00€ Prix / J de 21 J à infini : 139,00€							
1	- COMPTEUR KMS N° CPKM35742 N° Série VWASXTF24K72300610.70€ / KM supp Compteur départ 43680 KM						0,00
	<i>Renonciation à recours 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>						
	- Pour votre sécurité nous vous rappelons que le port du harnais est obligatoire	Comm.					
	- Permis obligatoire	Comm.					
	- Gagner du temps avec notre service nettoyage (à partir de 50€ HT)	Comm.					

A compter du 01/02/2026 nos CGL changent. Vous acceptez nos CGL présentes au verso de ce document, sur www.regisloc.fr et en agences

Toute modification de commande doit être communiquée min 48H avant la location sous réserve de pénalités de transport. La date de fin de location détermine la reprise du matériel. Attention : En cas de modification de la durée de location, nous en informons rapidement.

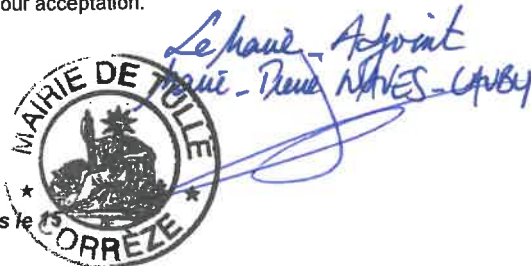
Le complément carburant et le nettoyage éventuel sont à la charge du client.

Utilisation matériel : 8H et/ou 150 Km / jour (ou week-end). Tout dépassement entraînera un supplément de loyer.

Veuillez signer et retourner le présent contrat pour acceptation.

Nom et Signature **MAIRIE DE TULLE**

Date **20 AVR. 2026**



TOTAL HT	1 003,50 €
dont ECO PART.	2,50 €
MONTANT TVA	200,70 €
TOTAL TTC	1 204,20 €

Règlement: Virement 30 jours fin de mois le 15